

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.04.15**

Date de convocation : 14 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un

Le 28 juin à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	M. Jean de LESCURE
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau Syndical qu'il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Budget Général

Chapitre	Opération	Opération pour compte de tiers	Article	Intitulé	Montant
Dépenses d'investissement					
<i>Transfert des crédits ouverts sur le programme fils nus faible section (488) au programme fils nus "classique" (487) suite à la fusion des deux opérations par le FACE</i>					
23	488		2315	Immobilisations en cours Prog. FACE S faible sect. 2021	-212 500€
23	487		2315	Immobilisations en cours Prog. FACE S 2021	+212 500€
<i>Régularisation Fonds Chaleur pour comptabilisation des écritures en opération pour compte de tiers et non en opération "standard"</i>					
204	482		2041482	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé Bâtiments et installations	-878 000€
13	482		1321	Subventions d'investissements rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	+300 000€
4581491		491	4581	Opérations pour le cpte de tiers	+880 000€

Budget Général (suite)

Chapitre	Opération	Opération pour compte de tiers	Article	Intitulé	Montant
Recettes d'investissement					
<i>Transfert des crédits ouverts sur le programme fils nus faible section (488) au programme fils nus "classique" (487) suite à la fusion des deux opérations par le FACE</i>					
13	488		1321	Subventions d'investissements rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	-130 000€
13	487		1321	Subventions d'investissements rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	+130 000€
<i>Régularisation Fonds Chaleur pour comptabilisation des écritures en opération pour compte de tiers et non en opération "standard"</i>					
13	482		1321	Subventions d'investissements rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	-580 000€
204	482		20422	Subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé - Bâtiments et instal.	+2 000€
4582491		491	4582	Opérations pour le cpte de tiers	+880 000€

Budget Voies et Réseaux

Chapitre	Opération	Article	Intitulé	Montant
Dépenses de fonctionnement				
<i>Annulation de titre sur exercice antérieur</i>				
022			Dépenses imprévues	-2 000€
67		673	Charges exceptionnelles Titres annulés sur exercices antérieurs	+2 000€

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de voter les modifications budgétaires ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20210628-20210415-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.